

Le jeudi 16 décembre 2014, le gouvernement a rendu public un arrêté interministériel augmentant le prix à la pompe des produits pétroliers au Togo. La CDPA désapprouve à plus d'un titre cette décision qui surprend les populations togolaises déjà aux prises avec des conditions de vie très difficiles.

En effet sur le plan de la forme, le gouvernement vient de montrer encore une fois qu'il lui est difficile d'observer les principes élémentaires de bonne gouvernance qui recommandent que les partenaires sociaux du gouvernement soient consultés en amont et que tous les contours de la question soient envisagés avant qu'une décision d'une telle portée ne soit prise.

L'augmentation des prix des produits pétroliers n'est pas opportune au regard du contexte social difficile, le gouvernement n'ayant pas encore réussi à donner des réponses satisfaisantes et adéquates aux revendications légitimes exprimées par les travailleurs depuis plusieurs mois. Au demeurant, aucune solution efficace n'a été trouvée à la cherté de la vie qui continue d'être durement ressentie par toutes les couches socioprofessionnelles, qui sans distinction aucune, y compris les plus démunies et celles vivant en milieu rural, subiront inévitablement les effets de l'augmentation des prix à la pompe des produits concernés. L'argument de la pression exercée par les partenaires du Togo ne peut elle non plus justifier l'acte que vient de poser le gouvernement, seul comptable du bien-être des populations, et détenteur à cet effet du pouvoir en dernier ressort, de prendre les décisions allant dans leur intérêt. En ayant pas agi dans ce sens, le gouvernement ne s'est pas comporté en bon père de famille, et a démontré encore une fois que ses préoccupations sont ailleurs et non là où sont en jeu le bien-être et le bonheur des Togolais.

Sur le plan technique, la hausse du coût du baril de pétrole ne suffit pas à elle seule à justifier les nouveaux prix. De plus,

avant de parler de subvention de ces produits par l'État, le gouvernement doit nous dire ce que nous coûte réellement le pétrole. Sur ce point, la CDPA avait déjà attiré l'attention sur le caractère scandaleux et mafieux de la structure de prix des produits pétroliers. Parmi les éléments concourant à la hausse artificielle des prix, figurent le double stockage du pétrole qui passe d'abord par la STSL et ensuite la STE avant d'être mis à la consommation, les différents prélèvements aux titres du Fonds d'Entretien Routier et de l'amortissement de la dette sur les pétroliers, qui coûtent respectivement au consommateur 35 FCFA et à 20 FCFA par litre d'essence acheté à la pompe. Enfin, le fret et l'assurance sont plus chers au Togo que dans les autres pays du Golfe. Ce sont là les vrais problèmes auxquels le gouvernement doit s'attaquer pour trouver une solution définitive ramenant les produits pétroliers à la portée des pauvres populations du Togo.

En conséquence, dans l'intérêt de la paix sociale, la CDPA demande instamment au gouvernement :

- de suspendre l'application des nouveaux prix ;
- de prendre des mesures susceptibles de réduire le coût des produits pétroliers en fusionnant les deux structures de la STSL et la STE qui interviennent dans le stockage des produits pétroliers, et en réduisant les différents prélèvements qui en grèvent le coût ainsi que le coût du fret et de l'assurance;
- de rendre publique l'information sur le montant exact de la dette sur les pétroliers que le consommateur paie depuis 1994 ;
- de faire le point sur les sommes collectées à ce jour aux titres du Fonds d'Entretien Routier et sur l'utilisation qui en a été faite ;
- d'engager avec les partenaires sociaux des discussions sur l'opportunité de la hausse des prix et l'ampleur de cette hausse.

B. K. ADJAMAGBO JOHNSON
Secrétaire Générale a.i.